

**LES
CARRÉS**



**2023-2024
23^e édition**

L'essentiel de

L'UNION EUROPÉENNE

Ses institutions et son droit

Jean-Marc Favret

G*ualino* un savoir-faire de
Lextenso

2023-2024
23^e édition

L'essentiel

de

L'UNION EUROPÉENNE

Ses institutions et son droit

Jean-Marc Favret

 *Gualino* un savoir-faire de 

LES CARRÉS



Cette collection de livres présente de manière synthétique, rigoureuse et pratique l'ensemble des connaissances que l'étudiant doit posséder sur le sujet traité. Elle couvre :

- le Droit et la Science Politique,
- les Sciences économiques,
- les Sciences de gestion,
- les concours de la Fonction publique.

Jean-Marc Favret est docteur en droit et Président de chambre à la Cour nationale du droit d'asile.



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297221917
ISSN 1288-8206
Collection Les Carrés Rouge

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr

SOMMAIRE

Chapitre 1 - Les grandes étapes de la construction européenne	7
Chapitre 2 - La citoyenneté européenne	25
Chapitre 3 - L'élargissement de l'Union européenne	27
Chapitre 4 - Les institutions de l'Union européenne	33
Chapitre 5 - La présidence de l'Union européenne	37
Chapitre 6 - Les sièges des institutions et organes de l'Union européenne	39
Chapitre 7 - Le processus de décision dans l'Union européenne	41
Chapitre 8 - L'organisation française en matière européenne	43
Chapitre 9 - L'association du Parlement français au processus décisionnel de l'Union	47
Chapitre 10 - Politiques et actions de l'Union	51

Chapitre 11 - L'Union économique et monétaire	63
Chapitre 12 - Le budget de l'Union européenne	69
Chapitre 13 - Tableau synthétique	73
Chapitre 14 - Les sources du droit de l'Union	77
Chapitre 15 - La hiérarchie des normes de l'Union	81
Chapitre 16 - Les caractères du droit de l'Union	83
Chapitre 17 - L'invocabilité des directives communautaires devant le juge français	87
Chapitre 18 - Les voies de recours et le renvoi préjudiciel en droit européen	93
Chapitre 19 - La procédure devant la Cour de justice (recours directs)	97
Chapitre 20 - Les rapports entre le droit de l'Union et le droit de la Convention européenne des droits de l'homme	99
Adresses utiles	105
Bibliographie	107

Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
BEI	Banque européenne d'investissement
CE	Communauté européenne (CEE jusqu'au 1 ^{er} novembre 1993)
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEE	Communauté économique européenne (CE après le 1 ^{er} novembre 1993)
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique (ou Euratom)
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
ELSJ	Espace de liberté, de sécurité et de justice
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
JORF	Journal officiel de la République française
OCDE	Organisation de coopération et de développement
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
SGAE	Secrétariat général des affaires européennes
SME	Système monétaire européen
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPI	Tribunal de première instance de l'Union européenne
TUE	Traité sur l'Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UEO	Union de l'Europe occidentale

Les grandes étapes de la construction européenne

Chapitre 1

1946

Winston Churchill appelle de ses vœux la création des « États-Unis d'Europe », à l'occasion de son célèbre discours de Zurich du 19 septembre, mais prend soin de préciser que la Grande-Bretagne n'a pas vocation à en faire partie.

1948

Création de l'Union Occidentale (UO) entre la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ce traité implique une assistance mutuelle entre ses signataires en cas d'agression de l'un d'eux.

1950

- Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, propose dans son discours du 9 mai 1950 « *de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* » (Déclaration de Schuman, préparée par Jean Monnet). Pour Robert Schuman, « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait* ».
- Présentation en octobre, par René Pleven, alors chef du gouvernement français, du projet de Communauté européenne de défense (CED).

1951

Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) par les « Six » : France, Allemagne (de l'Ouest), Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (Traité de Paris du 18 avril 1951, entré en vigueur le 23 février 1952 pour une durée de 50 ans). Jean Monnet sera le premier Président de la Haute Autorité CECA, qui préfigure, à quelques nuances près, ce que sera la Commission dans les cadres CEE et Euratom.

1952

En mai est signé le traité instituant une Communauté européenne de défense (CED). Il prévoit de transférer l'essentiel de la politique de défense des « Six » à la nouvelle Communauté.

1954

- Le 30 août, l'Assemblée nationale française refuse l'autorisation de ratification du traité CED, qui sera alors « enterré ».
- L'UO devient l'UEO (Union de l'Europe occidentale). L'Allemagne et l'Italie se joignent aux cinq pays fondateurs.

1957

Signature des traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA, dite EURATOM) entre la France¹, l'Allemagne², l'Italie³, la Belgique⁴, les Pays-Bas⁵ et le Luxembourg⁶. Ces traités entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1958, pour une durée illimitée.

1960

Création du Fonds social européen (FSE), qui finance des actions en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi.

1. République, Constitution de 1958 révisée, régime semi-présidentiel, 26 régions (dont 4 outre-mer).

2. République fédérale, Constitution de 1949 révisée, démocratie parlementaire, 16 Länder.

3. République, Constitution de 1947 révisée, démocratie parlementaire, 20 régions.

4. Monarchie, État fédéral, Constitution de 1831 révisée, régime parlementaire, 3 régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie) divisées en 10 provinces.

5. Monarchie, Constitution de 1830 révisée, régime parlementaire, 12 provinces.

6. Monarchie, Constitution de 1868 révisée, régime parlementaire, 3 districts.

1962

Création de la politique de soutien des marchés agricoles (1^{er} volet de la politique agricole commune, ou PAC).

1965

Traité dit de « fusion des exécutifs » des trois Communautés du 8 avril.

1966

« *Communiqué de Luxembourg* » du 30 janvier, pour sortir de la « crise de la chaise vide » de 1965 (désaccord entre la France et ses partenaires à propos du passage au vote à la majorité qualifiée en matière agricole, à l'issue de la période transitoire) : recherche du consensus lorsqu'un État invoque un intérêt national « *très important* ». Ce texte a une valeur politique, mais aucune valeur juridique.

1968

Entrée en vigueur de l'Union douanière et du tarif extérieur commun.

1971

Adoption en juillet, par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de l'hymne européen : Prélude de l'*Ode à la joie* (avant la partie vocale), 4^e mouvement de la 9^e symphonie de Beethoven, arrangé par H. Von Karajan. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe l'adoptera en 1972.

1972

Création de la politique des structures agricoles (2^e volet de la PAC).

1973

Adhésions du Royaume-Uni⁷, de l'Irlande⁸ et du Danemark⁹. La Norvège refuse par référendum cette adhésion.

1974

Décision d'institutionnaliser les sommets de chefs d'État et de gouvernement (qui deviennent alors les Conseils européens), à l'initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing.

7. Monarchie, Constitution essentiellement non écrite, régime parlementaire, 4 provinces.

8. République, Constitution de 1937 révisée, régime parlementaire, 26 comtés.

9. Monarchie, Constitution de 1953, régime parlementaire, 14 comtés.

1975

- Le premier Conseil européen se réunit à Dublin.
- Création du Fonds européen de développement régional (FEDER), qui permet de financer des actions destinées à réduire les écarts de développement entre les différentes régions de la Communauté.
- Convention de Lomé signée entre la Communauté et 46 pays en voie de développement.

1979

- Entrée en vigueur du système monétaire européen (SME).
- Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

1981

Adhésion de la Grèce¹⁰.

1983

- En juin, le Conseil européen de Stuttgart adopte une « *Déclaration solennelle sur l'Union européenne* ».
- Adopté à l'origine par le Conseil de l'Europe, le drapeau européen devient officiellement celui de la Communauté européenne : cercle composé de douze étoiles d'or sur fond bleu azur. Les étoiles du drapeau européen ont toujours été au nombre de douze : ce chiffre est censé symboliser la perfection et la plénitude.

1984

Le Parlement européen adopte le « *projet de traité instituant l'Union européenne* » qui vise à élargir le champ des compétences de la Communauté et à renforcer sa légitimité démocratique (projet Spinelli).

1985

- Livre Blanc de la Commission sur l'achèvement du Grand Marché Intérieur.
- Les accords de Schengen sont signés le 14 juin. Ils prévoient la suppression progressive des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté.

10. République, Constitution de 1975, régime parlementaire, 13 régions administratives.

1986

- Adhésions de l'Espagne¹¹ et du Portugal¹².
- L'Acte unique européen (AUE) est signé le 28 février. Par ce nouveau traité, les Douze s'engagent à parachever, au plus tard le 31 décembre 1992, le Grand Marché Intérieur où devront circuler librement les personnes, les capitaux, les biens et les services (adoption de près de 300 propositions de directives du Livre Blanc de 1985). Par ailleurs, l'Acte unique aboutit :
 - à donner une base juridique formelle au Conseil européen ;
 - à étendre le champ d'application de la procédure de vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil ;
 - à introduire une procédure de coopération (extension des compétences du Parlement européen) ;
 - à étendre le champ d'application de la procédure d'avis conforme du Parlement européen ;
 - à fournir une base conventionnelle à la coopération en matière de politique étrangère.

1987

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet de l'AUE.

1989

- Chute du mur de Berlin en novembre.
- Adoption le 9 décembre, à Strasbourg, de la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. Le même jour, le Conseil européen donne son accord à la création de la *Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)* destinée aux pays d'Europe centrale et orientale.

1990

Réunification de l'Allemagne le 3 octobre.

1991

Signature, le 21 octobre, de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE), entre les douze pays de la Communauté et les sept pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : Autriche, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Suisse et Lichtenstein.

11. Monarchie, Constitution de 1978 révisée, régime parlementaire, 17 communautés autonomes.

12. République, Constitution de 1976 révisée, régime parlementaire, 18 districts continentaux.

1992

Le Traité sur l'Union européenne (TUE) est signé à Maastricht, le 7 février. Ce texte prévoit :

- une Union politique (instauration d'une citoyenneté européenne, d'une politique étrangère et de sécurité commune ou PESC, et d'une coopération en matière d'affaires intérieures et de justice ou JAI);
- une Union économique et monétaire (UEM), qui doit aboutir à l'instauration d'une monnaie unique au plus tard le 1^{er} janvier 1999.

Le traité consacre l'articulation de l'Union européenne en trois « piliers » : un pilier communautaire (CECA¹³ + CE + CEEA) et deux piliers intergouvernementaux (PESC + JAI).

Le 1^{er} pilier concerne des matières ayant fait l'objet, de la part des États membres, de transferts de souveraineté au profit des institutions communes. Les 2^e et 3^e piliers sont dits « intergouvernementaux », parce que les matières qu'ils couvrent n'ont pas donné lieu à des transferts de souveraineté au profit des institutions communes, les États membres ayant souhaité conserver dans ces domaines un pouvoir autonome de décision.

L'UE est l'ensemble des trois piliers, mais elle n'a pas de personnalité juridique en tant que telle.

Le principe de subsidiarité, également consacré par le Traité de Maastricht, implique que la Communauté ne peut légiférer dans une matière donnée que si elle est en mesure de démontrer que son intervention est plus efficace que l'intervention de chaque État membre pris isolément.

Par ailleurs, le Traité de Maastricht a abouti à :

- l'extension du champ d'application de la procédure de vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil;
- l'introduction d'une procédure de codécision (extension des compétences du Parlement européen);
- l'extension du champ d'application des procédures de coopération et d'avis conforme du Parlement européen.

1993

Le traité instituant l'Union européenne entre en vigueur le 1^{er} novembre.

1994

- La Norvège rejette par référendum le traité d'adhésion à l'Union.
- Le 15 avril, signature à Marrakech de l'accord créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui succède au GATT, auquel la Communauté est partie.

13. La CECA a disparu en juillet 2002.

1995

Adhésions de l’Autriche¹⁴, de la Suède¹⁵ et de la Finlande¹⁶ au 1^{er} janvier.

1996

Ouverture en mars, à Turin, de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions, qui aboutira en 1997 à la signature du Traité d’Amsterdam.

1997

Signature le 2 octobre du Traité d’Amsterdam, qui prévoit notamment :

- des pouvoirs accrus pour le Parlement européen et le président de la Commission européenne ;
- une extension des compétences de la Cour de justice de Luxembourg dans le cadre de la JAI ;
- un mécanisme permettant de suspendre certains droits (y compris le droit de vote) de l’État membre qui aurait gravement violé les principes fondamentaux (droits de l’Homme notamment) que doivent respecter les membres de l’UE ;
- la communautarisation partielle et progressive (sur 5 ans) du 3^e pilier (JAI) ;
- le renforcement de la politique sociale ;
- la création d’une politique de l’emploi ;
- la possibilité pour les États membres qui le souhaitent d’instaurer entre eux des coopérations renforcées, dans certaines conditions.

1998

Le 2 mai, les chefs d’État et de gouvernements réunis à Bruxelles au sein du Conseil ont décidé le passage à la 3^e phase de l’UEM (création d’une monnaie unique) le 1^{er} janvier 1999, pour onze pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Autriche, Pays-Bas, Portugal et Finlande.

1999

- Le 1^{er} janvier, début de la 3^e phase de l’UEM : fixation irrévocable des taux de conversion et entrée en vigueur de la législation relative à l’introduction de l’euro ; définition et mise en œuvre de la politique monétaire en euros et conduite des opérations de change extérieures en euros ; émission de nouveaux titres de la dette publique en euros.

14. République fédérale, Constitution de 1920 révisée, régime parlementaire, 9 provinces.

15. Monarchie, Constitution de 1974 révisée, régime parlementaire, 24 départements.

16. République, Constitution de 1919 révisée, régime parlementaire, 12 départements.

- Le 16 mars, la Commission décide de démissionner collectivement, au lendemain de la publication du rapport du Comité d'Experts indépendants « *sur les allégations de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme à la Commission européenne* ». Les chefs d'État et de gouvernements des États membres réunis à Berlin le 24 mars ont choisi M. Romano Prodi (Ital.) pour succéder à M. Santer.
- Le 1^{er} mai, entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam.
- Investiture de la Commission Prodi le 15 septembre.
- Lancement en décembre 1999 à Helsinki de la CIG devant aboutir à une réforme du système institutionnel de l'Union.

2000

- Signature à Cotonou, le 23 juin, du nouvel accord de partenariat (2000-2020) entre la Communauté et ses États membres d'une part et les États ACP d'autre part.
- Le Conseil européen de Nice de décembre approuve un projet de traité (qui sera signé le 26 février 2001) et proclame une charte des droits fondamentaux.

2001

- Le 1^{er} janvier, la Grèce rejoint la zone euro.
- Signature le 26 février du Traité de Nice, dont les principaux apports sont les suivants :
 - un mécanisme de surveillance et d'alerte pour prévenir les violations des principes fondamentaux sera instauré ;
 - le Conseil fixera un statut pour les partis politiques au niveau européen ;
 - la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne renonceront à leur deuxième commissaire en 2005. Après l'élargissement de l'Union, une décision sera prise pour fixer le nombre définitif des membres de la Commission, qui devra en tout état de cause être inférieur à 27 ;
 - les pouvoirs du président de la Commission seront renforcés ;
 - le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil sera étendu à de nouvelles matières ;
 - la pondération des voix au sein du Conseil sera modifiée à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
 - les effectifs du Parlement européen seront plafonnés à 732 et la répartition des sièges sera modifiée à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
 - le mécanisme des coopérations renforcées sera amélioré ;
 - il sera possible d'adjoindre au Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPI) des chambres juridictionnelles, chargées d'exercer des compétences juridictionnelles en première instance dans certains domaines spécifiques ;

- le TPI sera compétent pour connaître des questions préjudicielles dans des matières spécifiques déterminées par son statut.
- En décembre, M. Valéry Giscard d'Estaing a été choisi pour conduire la Convention sur l'avenir de l'UE, à l'occasion du Sommet de Laeken du 15 décembre 2001.

2002

- En février, l'euro a définitivement remplacé les monnaies nationales des États membres « qualifiés ».
- La Convention sur l'avenir de l'Union européenne, présidée par M. V. Giscard d'Estaing, siège à Bruxelles depuis le mois de mars. Elle comprend une centaine de membres, dont les représentants des gouvernements et des parlements nationaux (y compris ceux des candidats à l'adhésion), du Parlement européen et de la Commission européenne. Elle doit s'interroger notamment sur l'opportunité d'adopter une Constitution européenne ou d'élire le président de la Commission au suffrage universel direct. Ses travaux doivent s'échelonner sur un an pour préparer un document final présentant des « recommandations » et des « options ». L'adoption des réformes reviendra en dernier lieu à la CIG programmée en 2004.
- En juillet, disparition de la CEEA.
- Le 28 octobre, M. Giscard d'Estaing a présenté un avant-projet de « *traité instituant une Constitution pour l'Europe* », composé d'un Préambule, d'une 1^{re} partie consacrée à l'« *architecture constitutionnelle* », d'une 2^e partie consacrée aux « *politiques et à la mise en œuvre des actions de l'Union* » et d'une 3^e partie consacrée aux « *dispositions générales et finales* ». L'Union européenne se verrait reconnaître explicitement la personnalité juridique et une procédure de retrait volontaire de l'Union par un État membre serait instituée.
- Les 12 et 13 décembre, le Conseil européen de Copenhague marque l'aboutissement des négociations d'adhésion avec les dix pays suivants : Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, les trois pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie). Pour ceux-là, l'adhésion prendra effet le 1^{er} mai 2004.

2003

- Le 1^{er} février, entrée en vigueur du Traité de Nice.
- M. Giscard d'Estaing a présenté officiellement le « projet de Traité constitutionnel » le 20 juin 2003 au Conseil européen de Thessalonique.

2004

- 22 mars : l'ancienne République yougoslave de Macédoine pose sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne.
- 1^{er} mai : adhésion à l'Union des pays suivants : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lituanie, Lettonie.
- 29 octobre : signature, à Rome, du Traité instituant une Constitution pour l'Europe.
- 18 novembre : le Parlement européen vote l'investiture de la nouvelle Commission européenne présidée par M. José Manuel Barroso.

2005

- 1^{er} janvier : nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) rénovée, selon un calendrier différencié suivant les États membres. La réforme adoptée en juin 2003 modifie en profondeur les modalités de l'aide communautaire au secteur agricole.
- 27 mai : inauguration, à Stockholm, du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM).
- 29 mai : la France rejette, par référendum, le Traité instituant une Constitution pour l'Europe.
- 17 décembre : accord des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne sur le budget pour la période 2007-2013.

2006

- 11 juillet : le Conseil et le Parlement européen adoptent cinq règlements modifiant le dispositif d'intervention des instruments financiers de la politique régionale.
- 12 décembre : adoption de la directive sur la libération des services ; le principe du pays d'origine a été abandonné.

2007

- 1^{er} janvier : adhésion à l'Union des pays suivants : Roumanie, Bulgarie. La Slovénie rejoint la zone euro.
- 13 décembre : signature du Traité de Lisbonne. Il doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

2008

- 1^{er} janvier : Malte et Chypre ont adopté la monnaie unique européenne, trois ans et demi après leur adhésion à l'UE.

- 1^{er} janvier : la Commission européenne présente ses propositions pour lutter contre le changement climatique et réduire la dépendance énergétique de l'UE. L'essentiel des mesures devrait être mis en place à partir de 2010.
- 14 mars : les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Sept ont approuvé le compromis négocié à ce sujet par Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel en ce qui concerne l'Union pour la méditerranée (UPM).
- 12 octobre : sommet extraordinaire de la zone euro à Paris pour une action coordonnée destinée à faire face à la grave crise financière.

2009

- 1^{er} janvier : la Slovaquie est le seizième pays membre de l'UE à rejoindre la zone euro, après la Slovénie en 2007, puis Chypre et Malte en 2008.
- 28 avril : l'Albanie dépose sa candidature à l'adhésion.
- 7 juin : élection du nouveau Parlement européen.
- 19 novembre : M. Herman Van Rompuy, Premier ministre belge, a été élu premier président du Conseil européen pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. La Britannique Catherine Ashton, qui était commissaire européenne chargée du commerce, a été nommée haut représentant de la politique étrangère européenne.
- 1^{er} décembre : entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ce texte prévoit notamment que :
 - l'Union européenne est dotée de la personnalité juridique et sa structure en trois piliers disparaît ;
 - le Traité instituant la Communauté européenne devient le « Traité sur le fonctionnement de l'UE » ;
 - un président du Conseil européen sera élu à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois ;
- un haut représentant de la politique étrangère européenne sera membre du Conseil de l'UE et de la Commission européenne, dont il sera l'un des vice-présidents, en charge de l'action extérieure ;
 - la Commission européenne sera composée, à partir du 1^{er} novembre 2014, d'un nombre de commissaires correspondant aux deux tiers du nombre d'États membres, soit 18 commissaires (pour une Union à 27) ;
 - le nombre de députés européens par pays sera fixé par un système proportionnel dégressif ;
 - les droits d'information des parlements nationaux sont renforcés ;

- à partir du 1^{er} novembre 2014, la majorité qualifiée sera égale à au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins 15 d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union. La minorité de blocage devra inclure au moins quatre États membres;
 - le vote à la majorité qualifiée et la procédure de codécision sont étendus à de nouveaux domaines;
 - la Charte des droits fondamentaux acquiert une force juridique contraignante pour les États membres (sauf le Royaume-Uni et la Pologne);
 - l'Union pourra adhérer à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - un droit de retrait de l'Union européenne est reconnu aux États membres.
- 22 décembre : la Serbie dépose sa candidature à l'adhésion.

2010

- Février : la Commission Barroso II entre en fonction.
- 16 mars : l'Eurogroupe s'accorde sur le principe d'une aide financière à la Grèce.
- 8 juin : les États membres adoptent le Fonds européen de stabilité financière, qui doit permettre de lutter contre la crise financière au sein de la zone euro, avec un durcissement de la discipline de ses membres.
- 17 juin : l'Islande dépose sa candidature à l'adhésion.
- 27 juillet : les ministres des affaires étrangères lancent les négociations sur l'entrée de l'Islande dans l'UE.
- 29 octobre : les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont mis d'accord sur un certain nombre de dispositifs pour renforcer l'euro (leur mise en place exigera une modification limitée du traité) : mise en place d'un nouveau cadre de surveillance macroéconomique afin de détecter l'apparition des déséquilibres et des risques; renforcement du pacte de stabilité et de croissance; les sanctions progressives peuvent être appliquées plus tôt dans le processus de surveillance budgétaire; le niveau de la dette publique sera pris en compte en sus du critère du déficit; établissement d'un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro.
- 22 novembre : l'UE et le FMI négocient un plan de sauvetage avec l'Irlande; les prêts serviront principalement à la restructuration du secteur bancaire. Des aides bilatérales sont envisagées par le Royaume-Uni et la Suède. L'Irlande dévoilera prochainement sa stratégie pour ramener son déficit en dessous de la barre des 3 % du PIB d'ici 2014.